

26.06.2018 - 14:09 Uhr

## Communiqué officiel de M. Frederik Paulsen

Lausanne (ots) -

M. Frederik Paulsen a pris connaissance de l'article paru le 26 juin 2018 dans le « Tages-Anzeiger ». M. Paulsen est scandalisé par les accusations et insinuations qui y figurent. Elles portent clairement atteinte à son honneur et à sa réputation. Il répond de la probité et de l'intégrité de ses amis, et du caractère amical des voyages qui sont le sujet de cet article. Leur instrumentalisation dans une volonté de dénigrement est patente. M. Frederik Paulsen prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver sa réputation contre toute velléité calomnieuse ou diffamatoire.

Par ailleurs, M. Frederik Paulsen tient à préciser les éléments suivants :

- M. Frederik Paulsen nourrit une passion pour les voyages et les expéditions. Cette passion est strictement désintéressée et sans aucune connexion avec ses activités professionnelles. Dans le cadre de cet intérêt personnel, M. Paulsen soutient de nombreux projets scientifiques pour une meilleure compréhension de l'évolution de notre planète. Ces faits sont connus, transparents et documentés.
- Sans lien avec ce qui précède, M. Frederik Paulsen a par ailleurs participé à un certain nombre de voyages entre amis, organisés par M. Eric Hoesli, excellent connaisseur de la Russie et de la Sibérie.
- La destination de ces voyages et la composition des participants varient. Leurs participants s'y joignent à titre purement privé, sur leur temps de vacances, hors de toute fonction officielle. Chacun s'acquitte des frais liés à l'organisation de ces voyages.
- La qualité de Consul général honoraire de la Fédération de Russie attribuée à M. Frederik Paulsen, peut engendrer, lors de ses déplacements en Russie, des réceptions locales de courtoisie, comme le veut la tradition. A quelques reprises, M. Frederik Paulsen a pu relayer des demandes de l'organisateur de ces voyages, afin d'en faciliter la logistique.
- M. Frederik Paulsen s'est installé en 2003 en Suisse. Les modalités de cette installation privée et professionnelle correspondent en tous points aux prescriptions légales vaudoises et suisses. Elles ont été supervisées par le Conseiller d'Etat Charles Favre. L'entreprise de M. Frederik Paulsen a créé plusieurs centaines d'emplois à haute valeur ajoutée dans le canton de Vaud depuis une quinzaine d'années.

Ce communiqué tient lieu de déclaration officielle. M. Frederik Paulsen ne s'exprimera pas plus avant sur cette affaire à caractère strictement privé.

Contact:

Me Christian Bettex - c.bettex@rusconi-avocats.ch